

Pourquoi Nicolas Hulot ne se préoccupe-t-il pas de la 6ème extinction animale, celle du chien ?

écrit par Yann Kempenich | 2 août 2017

Extinction massive de l'intelligence, oui !

Pour cause de vacances estivales, personne n'a réagi au marronnier de juillet : la sixième extinction animale.

Déjà, le 20 juin 2015, le journal Le Monde titrait « *La sixième extinction animale de masse est en cours* » ([ici](#)).

Deux ans plus tard, le 10 juillet 2017, le même quotidien annonçait : « *La sixième extinction de masse des animaux s'accélère* » ([là](#)). C'est dire qu'il y a urgence !

Nicolas Hulot est donc effaré par l'extinction programmée de la baleine boréale, du lion d'Afrique, du gorille du Rwanda (mais pas de l'homme blanc occidental).

Mais nous oublions un animal qui a très tôt disparu du paysage urbain : le pit bull.

Et oui, dans les multiples cités et autres zones de non-droit, vous ne rencontrez plus ce molosse qui faisait la joie des journaliers dans la rubrique faits divers des années 90 : « Une petite fille de cinq ans défigurée par un dogo argentino » ou « Un garçon de huit ans amputé de trois phalanges suite à la morsure d'un croisé Am'staff » ...

Que s'est-il passé en vingt ans ?

C'est en promenant Youki (oui, j'ai un chien nommé Youki-rapport à [Goteiner](#)) que j'ai eu la réponse.

Quand, dans mon hall d'immeuble j'ai croisé la voisine anatolienne à foulard et son braillard de mioche terrorisés par mon inoffensif Youki. Quand un barbu dégoûté cria « *T'approche pas, spèce de bataârd* » (j'ai cru qu'il parlait à mon chien, car c'est vrai, c'est un croisé). Quand j'ai demandé – poliment, de peur de me prendre un coup de boule – pourquoi cette animosité envers mon ami à quatre pattes ? « *Passke c'est haram* » a-t-il répondu.

Ni une ni deux, j'ai tapé « chien haram » pour connaître l'avis du web sur la question.

Sur Yabiladi.com , le « portail du Maroc et des marocains », **Cybermamou** s'interroge innocemment :

« salam halikoum mes soeurs et frères, j'entends de part et autre que posséder un chien est haram voire impure.... qu'en est il pour un chien recueilli? c'est malgré sa signification malsaine un être fait de chair et de sang...je ne peux pas l'abandonner alors que je l'ai recueilli!!! quelqu'un pourrait il me donner des infos à ce sujet merci grandement pour votre aide à chacune de mes questions..... ».

Et **Aloustad** de répondre :

« salam aleykoum. [...] le porc aussi est fait de chair et de sang... le chien n'est autrisé que pour la chasse et garder le troupeau mais il ne doit absolument pas rentrer dans l'endroit ou tu fait ta priere (ta maison) ni te toucher, ni toi le toucher... ».

Adel de rajouter :

« Il n'est pas permis au musulman de garder un chien chez lui (sauf dans certains cas exceptionnels, comme pour garder sa maison par exemple). Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) a en effet évoqué dans un certain nombre de Hadiths que:

- les anges n'entrent pas dans les foyers où il y a des chiens.*
- le mérite de celui qui garde un chien sans raison valable diminue considérablement chaque jour.*

Par ailleurs, il convient de rappeler que tout élément qui est touché par la salive du chien (qui est considérée rituellement impure selon la majorité des oulémas) doit

nécessairement être purifié par un lavage en un nombre bien défini de fois (trois ou sept fois, les avis divergent à ce sujet) ».

Le pieux musulman est donc fâché non seulement avec l'orthographe française mais aussi avec les canidés.

D'accord, vivre avec un chien n'est pas très hygiénique, mais quid de gens conseillant de boire de l'urine de chameau ? (selon Ajib.fr, « il semble, d'après des hadiths, que l'urine de chameau faisait partie de la médecine traditionnelle de l'époque. Elle était aussi ancrée dans la culture des Arabes bédouins. Ainsi, Anas Ibn Malik a rapporté que certaines personnes appartenant à la tribu de Uraina, sont venues à Médine, mais n'ont pas pu supporter le climat. Le Messenger (salaLlahou alayi wa sallam) leur dit : Vous pouvez aller aux chameaux de Sadaqa, et boire leur lait et l'urine. Ils l'ont fait et ils se sont rétablis »).

Sur le forum de GML (Grande Mosquée de Lyon), c'est confirmé, le chien n'est pas en odeur de sainteté.

Un internaute s'interroge :

« Nous avons à la maison une chienne que nous avons recueillie avant de connaître la loi religieuse relative au fait de posséder un chien pour celui qui n'en a pas besoin. Nous l'avons chassée après avoir pris connaissance de la loi religieuse, mais elle n'est pas partie parce qu'elle s'est habituée à la maison, et je ne veux pas la tuer. Quelle est la solution ? ».

Oum Lymel avertit :

*« En effet, l'impureté du chien ne disparaît qu'après **sept lavages**, dont **un en frottant avec de la terre**. Même le porc dont Allah a mentionné l'interdiction et l'impureté dans le Coran n'atteint pas ce degré. **Le chien est donc impur et malsain**, mais malheureusement, nous voyons que certains musulmans se sont laissés bernier par les **mécréants qui sont familiers aux impuretés** et possèdent donc ces chiens sans besoin ni contrainte. Ils les gardent, les dressent et les nettoient alors qu'ils ne seront jamais purs, quand bien même on les laverait avec l'eau de la mer, parce que leur impureté est en eux-mêmes. De plus, **ils gaspillent d'énormes sommes** alors que le Prophète, prière et salut d'Allah sur lui, a **interdit le gaspillage**. Je conseille donc à ces personnes dupées de revenir vers Allah et de mettre les chiens dehors.*

Ceux qui en aurait besoin pour la chasse, l'agriculture ou pour garder le troupeau ne sont, quant à eux, pas en tort car le Prophète, prière et salut d'Allah sur lui, l'a permis, dans ces cas précis. Reste à répondre au frère, nous lui disons : si tu mets cette chienne dehors puis qu'elle revient, tu n'es alors pas responsable, mais ne la laisse pas chez toi et ne l'accueille pas, peut-être qu'en restant comme cela devant la porte, elle finira par partir, et qu'elle quittera la région et qu'elle se nourrira de ce qu'Allah lui procurera, comme les autres chiens ».

Donc, c'est clair, il est interdit de posséder un toutou car le Prophète a décrété qu'il était « haram ». En revanche, qu'en est-il des chiens de douanier, des chiens d'avalanche, des chiens d'aveugle ? Mystère.

Un chien, ça bouffe, ça fait caca et ça laisse des poils dans l'Audi Q7. Alors, si en plus c'est interdit par la religion, n'en jetez plus ! Et c'est ainsi que le chien a disparu de nos banlieues radicalisées. Car radicalisation rime avec extinction (du pit bull entre autres...).

Mais qui se plaindrait de la disparition d'un tel molosse ?

Pas moi. En revanche, même mécréant impur et malsain snobé par les anges, je continuerai à promener Youki. De toute façon, entre eux et moi, le plus neuneu n'est pas celui que l'on croit.

*Et si c'était pas son papy
Le plus culcul alors c'est qui
Le plus neuneu avec Kiki
C'est son papy ou sa mamie*

*C'est qui aah c'est qui
De toutes façons c'était pas le Youki
(Goteiner, Le Youki)*